

LA TRIBUNE DES MUNICIPALUX

JUILLET 2025 - N°94
Bimestriel - Prix : 1,50€

.....

Dossier
«Budget 2026»

Echos des services

Actualité nationale

Jeu de l'été

.....



La rentrée sera chaude

Elle sera aussi très politique : la campagne officielle des municipales s'ouvre le 1er septembre.

Certains candidats ou élus feront passer les agents pour des nantis, ayant « la chance » d'être bien traités.

D'autres tenteront de nous faire croire à un monde merveilleux, où nous serions correctement payés, dans le but évident de séduire les agents.

Nous devons faire le tri entre ces discours, dans un contexte qui sera peut-être aussi un moment de mobilisation sociale post-censure.

Car personne ne doute que les annonces gouvernementales sur le budget 2026 vont agiter la rentrée socialement.

Des journées de grève pourraient être programmées dès la rentrée. Nous devons être en capacité de nous mobiliser pour faire entendre notre refus de ce budget rétrograde.

Dans cette tribune, un article vous présente les reculs budgétaires envisagés.

Je vous rappelle aussi que le 12 septembre, une assemblée générale des syndiqués se tiendra, où ces sujets seront sûrement abordés.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de très bonnes vacances, en espérant que le repos vous permettra d'être nombreux dans les luttes à venir.

L'humeur de Rust

LÉGION D'HONNEUR PERDUE
POUR SARKOZY!!...



SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 4 : **Echos des services**

Pages 5 à 8 : **Dossier «Budget 2026»**

Pages 9 à 10 : **Actualité nationale**

Pages 11 à 12 : **Jeu de l'été**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtyilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.



FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON



Instagram : cgtyilledelyon



Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Crèches en Plein Air à Lyon :

Entre Innovations et Défis pour le Personnel

Lyon s'apprête à accueillir deux projets pionniers dans le domaine de la petite enfance : la Crèche en Plein Air Jeanne Barret et la Crèche d'Application Léonie Chaptal. Ces structures innovantes bousculent les codes traditionnels en proposant des environnements de travail et d'éveil totalement repensés, notamment par la place majeure donnée à l'extérieur et à la nature. Si ces initiatives sont porteuses d'espoir pour un meilleur développement des enfants, elles posent aussi de nombreux défis au personnel, qui doit s'adapter à ces nouveaux cadres atypiques.

La Crèche Jeanne Barret est la première crèche en plein air de France. Elle offre aux enfants la possibilité de passer la majeure partie de leur journée dehors, dans un cadre naturel. Cette innovation, si elle promet de nombreux bienfaits pour les tout-petits (meilleure stimulation sensorielle, développement moteur renforcé, renforcement du système immunitaire), impose aussi une adaptation importante des équipes.

Les agents doivent revoir totalement

leur organisation et leurs pratiques pédagogiques. Les activités ne sont plus confinées à des espaces clos et sécurisés, mais s'étendent dans un environnement naturel aux multiples variables. Cela nécessite une vigilance accrue, une gestion fine des risques (intempéries, piqûres d'insectes, risques de chute) et un équipement adapté, tant pour les enfants que pour les agents. La formation devient alors indispensable pour apprendre à travailler dans ces conditions particulières.

Par ailleurs, la question de la sécurité reste centrale. Le personnel doit assurer une surveillance renforcée dans un espace plus ouvert, où les repères habituels sont modifiés. Cela peut engendrer une charge mentale plus lourde et un besoin accru de coordination entre les équipes.

Crèche d'Application Léonie Chaptal : Une Formation Immersive mais Éprouvante

La Crèche d'Application Léonie Chaptal, quant à elle, innove dans la formation des futurs professionnels de la petite enfance. En intégrant stagiaires et apprentis directement dans le quotidien de la crèche, elle propose une pédagogie active et de terrain. Si ce modèle est formateur, il complexifie aussi le travail des encadrants, qui doivent conjuguer leurs missions d'accueil, de surveillance et

d'enseignement.

Le personnel encadrant se retrouve ainsi sous une double pression : assurer la qualité du service aux enfants tout en accompagnant et évaluant les stagiaires. Cette double charge peut entraîner un surcroît de stress et requiert une organisation particulièrement rigoureuse, surtout dans des périodes de sous-effectif ou de forte affluence.

Un Projet Porté par l'Innovation, mais Qui Demande du Soutien

Ces deux crèches incarnent une volonté forte d'innover dans le secteur de la petite enfance à Lyon. Elles favorisent le bien-être des enfants et offrent un cadre de travail stimulant et en phase avec les dernières avancées pédagogiques. Cependant, elles ne sont pas sans difficultés pour le personnel. Adapter ses méthodes, gérer les contraintes liées à l'extérieur, assurer la sécurité, tout en formant de nouveaux professionnels, demande un accompagnement solide.

Le personnel doit donc être soutenu par des formations spécifiques, des équipements adaptés, ainsi qu'une organisation flexible et attentive à leurs besoins. La réussite de ces projets novateurs dépendra en grande partie de la capacité des équipes à relever ces défis et à faire de ces crèches des modèles d'avenir pour la petite enfance.



Accueil des mineurs isolés au ccas

Depuis quelques mois, le CCAS pousse les équipes des agents travaillant au sein des hébergements d'urgence pour les requérants mineurs non accompagnés du Centre Communal d'Action Sociale, à réaliser des « enquêtes » et à dénoncer des jeunes mineurs qui seraient déboutés de leurs démarches pour mettre un terme à leur accompagnement, et ce, sans solution de nouvel hébergement, menant alors ces mineurs à une remise à la rue.

Ces demandes de dénonciation vont totalement à l'encontre de la mission même de leurs postes qui sont l'accompagnement et la mise en sécurité des jeunes mineurs isolés. Leur hiérarchie leurs demandes ainsi de briser le secret professionnel auquel ils sont soumis, et en conséquence, de dégrader le lien de confiance qu'ils ont construit petit à petit avec les jeunes afin d'user de celui-ci contre leurs intérêts.

De plus, ces agents ont appris récemment qu'un des sites d'hébergement allait fermer, remettant dès le mois de septembre prochain au moins 13 jeunes à la rue.

La CGT dénonce le fait que les agents du Pôle de Lutte contre le Sans-abrisme doivent se rendre complices et participer activement à la remise à la rue de jeunes mineurs isolés, et aux dangers qu'ils pourraient rencontrer dans ce cadre.

Les conditions de travail déplorables de ces agents sont intrinsèquement liées aux conditions de vie et à la dignité que le CCAS laisse à ces jeunes. Ils vivent dans des conditions insalubres, subissent actuellement de plein fouet la canicule sans mise en place d'aucun équipement pour s'en prémunir.

Nous refusons que le travail acharné et quotidien de ces agents, au plus près des jeunes, ne serve de vitrine à la mairie de Lyon.

A la CGT nous nous battons pour la défense des conditions de travail de ces agents auprès de ce public vulnérable, et la préservation de cette mission de service public. à travers cela c'est la défense de la dignité de leurs conditions de vie et d'un accompagnement inconditionnel pour ces mineurs isolés qui sont attaqué.

Nous revendiquons :

- L'accueil inconditionnel de ces jeunes

jusqu'à une solution d'hébergement durable et qu'aucune remise à la rue ne soit réalisée.

- La réquisition des logements et bâtiments vides.

- Des conditions de vie dignes pour ces jeunes avec des conditions de travail dignes pour les travailleurs, de meilleures conditions d'hébergement avec mise en place de solutions pour lutter contre les aléas climatiques (climatisation et disponibilité de fontaines à eau en période caniculaire, chauffage l'hiver, etc.), une alimentation de qualité pour tous ces jeunes (notamment prise en charge de l'ensemble des repas de la journée), la prise en charge de leur abonnement TCL, l'ajout d'un budget pour l'animation et les loisirs.

- L'embauche de nouveaux intendants, travailleurs sociaux ainsi qu'un veilleur de nuit sur chaque site pour une prise en charge complète de ces jeunes mineurs isolés.

- L'embauche également d'un agent de sécurité issu du CCAS sur chaque site, formé à la communication non-violente et au désamorçage des conflits.

Budget 2026



Profitez bien de vos vacances, la rentrée sera chaude.

Avant le départ en vacances des Français, pour ceux qui le peuvent, le Premier ministre François Bayrou a pris la parole lors d'une grande conférence pour nous présenter le futur budget 2026, qu'il a intitulé « le moment de vérité ».

Plutôt ironique, non ?

Lors de cette conférence de presse, le Premier ministre a commencé sa démonstration en nous racontant l'histoire de la Grèce en 2015, quand le pays avait décidé de mettre à sa tête Alexis Tsipras. Celui-ci se trouvera forcé par la troïka (la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international) à devoir mettre en place des mesures d'austérité. Face à ces mesures injustes et pour avoir la légitimité de ne pas les prendre, « il organisa un référendum pour dire non à ces mesures », nous raconte François Bayrou. « Le lundi, il part négocier, le vendredi, il accepte toutes les propositions qui avaient été rejetées massivement par le référendum. »

Cette petite phrase peut paraître vide de sens, mais elle en dit long en réalité. Elle signifie qu'eux, les experts, auront raison

en dépit de la décision des peuples, niant de fait la démocratie.

Elle veut aussi dire que ces institutions ont choisi leur camp et que ce n'est pas celui des travailleurs, et qu'elles feront plier tous les États qui ne se soumettent pas.

Belle entrée en matière pour un « moment de vérité » ?

Le La étant donné que continent ces fameuses mesures ?

L'objectif des mesures que nous allons vous détailler est de faire 43,8 milliards d'économies. Le gouvernement (l'État portera 4,8 milliards, les opérateurs publics 5,2, les collectivités 5,3 et la sécurité sociale 5,5) annonce aussi qu'ils regarderont « quelle part chacun d'entre nous est capable de prendre ». Mais qui est ce « nous » ? Ou plutôt, qui est exclu du « nous » ? Au hasard, le patronat, les entreprises du CAC 40 qui ont cumulé entre 126 et 131 milliards de bénéfices et versé plus de 73 milliards de dividendes, les grandes fortunes... bref, les habituels !

Les mesures :

La suppression de 2 jours fériés

C'est de loin la mesure la plus médiatique. C'est le chiffon rouge agité pour attirer

notre attention.

Cette méthode n'est pas sans rappeler le tour de passe-passe de ce même gouvernement lors du précédent budget de l'an dernier, quand il avait annoncé vouloir mettre en place 2 jours de carence supplémentaires.

Après être revenu en arrière, tout le monde s'est senti soulagé sans voir la mise en place des 10 % de moins d'indemnisation pour les jours de maladie.

La ficelle est la même, car personne, que ce soit des travailleurs ou les professionnels du tourisme, n'est prêt à accepter cette mesure.

Son retrait suffira à beaucoup pour ne plus être outrés par la violence des autres propositions.

Pas 1 euro de plus dans tous les ministères

« L'État se fixe comme première règle de ne pas dépenser davantage, à l'euro près, en 2026 qu'en 2025 ». C'est même un effort de 4,8 milliards d'euros qui leur sera demandé.

Voilà une annonce qui doit nous faire froid dans le dos.

Nos services publics sont aujourd'hui



dans un état déplorable, il manque des agents partout : à la justice, où la durée de traitement des dossiers est de plus en plus longue ; sur la sécurité de tous les jours, il y a de moins en moins de douaniers, les missions de police nationale sont petit à petit déléguées aux communes à travers les polices municipales. Une loi est même en préparation pour élargir le pouvoir des polices municipales, ce qui sera une vraie rupture d'égalité entre les villes les plus riches et les autres. Dans la qualité et la quantité des soins prodigués dans les hôpitaux, il manquait en 2022 15 000 postes d'infirmiers, 30 % des postes de médecins hospitaliers sont vacants, 99 % des hôpitaux et EHPAD déclarent des difficultés persistantes de recrutement. Mais aussi la culture, la transition écologique dont nous avons le plus grand besoin aujourd'hui, et même l'éducation, qui devrait être, avec la santé, une priorité nationale en recrutant massivement des professeurs pour qu'aucun élève ne quitte le système scolaire sans savoir lire, écrire et compter.

Quant aux collectivités territoriales, elles devront faire un effort budgétaire de 5,3 milliards d'euros. Ce sont nos métiers de tous les jours qui seront impactés à travers la possibilité d'investir, mais aussi d'attirer de nouveaux agents

pour pouvoir rendre le service public au plus près tous les jours, comme avec les crèches, les ATSEM, etc.

Quant au point d'indice et donc à nos rémunérations, elles seront cette année encore gelées.

Le service public a toujours été un amortisseur social dont nous avons besoin tous les jours et qui se verra impacté.

Au-delà de la question de ne pas dépenser un euro de plus, c'est aussi l'objectif de réduire le nombre de fonctionnaires de 3 000, mais aussi de ne pas remplacer le départ d'un fonctionnaire sur trois, laissant penser que ce sont eux qui ont mis les finances du pays dans cet état.

Le seul ministère qui échappera à cette cure d'austérité est celui de la défense. Ce ministère verra même son budget évoluer de 3,5 milliards en 2026 et de 3 milliards en 2027.

Ces choix sont justifiés car « *la guerre est revenue et nous ne pouvons pas laisser notre continent désarmé* ».

Un choix politique a été fait et l'État préfère donc acheter des canons plutôt que d'assurer les besoins fondamentaux de tous les jours, de l'écologie à la santé en passant par l'éducation.

L'année blanche

C'est l'annonce du gel des pensions des retraités. Aujourd'hui, près de 2 millions de retraités touchent moins de 1200 euros par mois ; leurs pensions ne suivront donc pas l'inflation cette année. Quant à ceux touchant plus de 20 000 € par an, ils verront la suppression des 10 % d'abattement d'impôt qu'ils avaient, ce qui concernerait à peu près 300 000 foyers.

Les prestations sociales, les aides au logement, les allocations familiales ou l'allocation adulte handicapé n'évolueront pas en 2026. Ce sont toutes des dépenses sociales qui n'évolueront pas à la hausse. Les tranches d'imposition n'évolueront pas non plus. En gelant le barème de l'impôt sur le revenu, le gouvernement impose en douce une hausse des impôts. L'inflation augmente, le fait que les tranches d'impôts ne suivent pas l'inflation fera franchir un palier et donc payer plus d'impôts à ceux qui étaient à la limite d'une tranche.

Cette année blanche se traduira donc par un appauvrissement de chacun de plusieurs centaines d'euros, et ce sera une fois encore les plus pauvres qui paieront la facture.

Ce manque à gagner impactera la



consommation et donc toutes les couches de la société.

Les dépenses de santé

Le gouvernement a pour objectif de réduire les dépenses de santé qui passeront de 10 à 5 milliards. « Les patients ne seraient pas responsables » et multiplieraient « les actes et les visites chez le médecin ».

Cette économie se fera à travers le doublement de la franchise médicale (franchise qui reste à la charge du patient sur les actes ou produits de santé, comme par exemple le déremboursement de 0,50 € par boîte de médicament ou par acte médical. Une fois ce montant atteint, aucune franchise n'est prélevée jusqu'à la fin de l'année).

Cette franchise passera de 50 à 100 €. La prise en compte des affections de longue durée, qui touche tout de même 13 millions de malades, verra aussi des mesures de déremboursement visant dès 2026 « à sortir du remboursement à 100 % des médicaments qui sont sans lien avec l'affection déclarée ». Cela aura aussi des impacts sur la santé de ses ALD. Certains médicaments provoquant des effets secondaires atténués d'autres, seront-ils encore remboursés demain ? Autre point, les arrêts maladie seront

également dans le viseur. « 50 % d'arrêts de plus de 18 mois... » seraient « injustifiés ».

C'est une fois de plus les plus faibles et les malades qui paieront.

La fin des niches fiscales

Le gouvernement veut s'attaquer à certaines niches fiscales. Super, me direz-vous, les riches vont enfin payer des impôts. Or, cela pourrait concerner les réductions pour les emplois d'aide à domicile, la prise en charge pour le paiement des assistantes maternelles, les dons aux associations ou à la recherche.

La grande braderie

François Bayrou nous annonce aussi que « la diminution de la participation de l'État dans certaines entreprises » sans jamais dire le nom.

C'est une vague de privatisation au profit du capital qui attend, avec des conséquences sur les travailleurs de ces entreprises. Il nous annonce aussi la vente de certains biens immobiliers appartenant à l'État.

La seconde partie de la présentation du budget a été nommée « En avant la production ».

Le Premier ministre dit très clairement « qu'il faut pouvoir travailler plus pour

ceux qui le veulent ». Que cache cette phrase ? Une réforme du droit du travail sera-t-elle proposée ?

Il le laisse penser. Va-t-on vers un nouveau détricotage du code du travail pour qu'il n'y ait « plus aucun frein pour travailler plus » avec « un chantier sur le droit du travail » ?

Sans annoncer ce qu'il prépare, François Bayrou nous dit que « les conditions de rémunération des chômeurs ne permettent pas aux chômeurs de retourner au travail » et « qu'un chantier sur l'assurance chômage sera mis en place ». Les conditions d'attribution du chômage ont déjà été durcies, et ce ne sont pas les lois qui forcent les bénéficiaires du RSA à travailler gratuitement pour justifier du paiement de leurs allocations qui arrangeront les choses.

En le disant du bout des lèvres, il aborde aussi la question des retraites en parlant du fameux conclave. Mais ce qu'il dit ne nous rassure pas : « il faudra faire que la protection sociale pèse moins sur le travail et plus sur l'économie ». Et en ajoutant vouloir faire « une reconfiguration de notre système social qui a 80 ans et pour qu'il dure 80 années de plus, nous devons moins faire peser sur le travail le financement de notre système social... »



nous devons refonder ce financement en trouvant d'autres bases pour le financer que le travail ».

Nous y voilà : avec cette phrase, le Premier ministre ouvre en grand la fin du système de retraite par répartition en laissant penser que nos cotisations sociales sont un frein. Il veut surtout ouvrir en grand nos retraites aux fonds de pension et à la spéculation.

C'est un premier pas dans une retraite par capitalisation. Demain, si nous le laissons faire, nous vivrons avec nos retraites ce que nous vivons avec la santé aujourd'hui. Il n'est plus possible d'être soigné sans mutuelle, nous n'aurons jamais plus de retraite sans complément.

À contrario des efforts demandés aux salariés, l'aide aux entreprises sera maintenue à la hauteur de 211 milliards d'euros et ce, sans contrepartie.

À travers ses annonces qui vont plonger des milliers de Français dans la précarité, ce sont toujours les mêmes qui vont payer. C'est l'idée que seul l'austérité peut nous sortir de « la crise » et que l'austérité doit être payée par les travailleurs, les retraités, les malades et les chômeurs. C'est inséminer l'idée que le moment est

difficile et que l'on doit se serrer la ceinture, que nous serons une génération sacrifiée et que des revendications même les plus légitimes, comme les réductions de temps de travail, la retraite, de meilleurs salaires ou même de meilleures conditions de travail, ne seront plus entendables.

Toutes les mesures sont un pont d'or fait à l'extrême droite qui ne se gênera pas pour s'en servir pour les prochaines élections, en laissant penser que seuls eux, « que nous aurions jamais essayés », pourraient nous sortir de cette situation, alors qu'ils ont toujours été au service des plus riches. Leurs votes à l'Assemblée et au Parlement européen ne font que le prouver.

C'est le retour du spectre de la dette, le « +4 » au Uno face auquel on ne peut rien, à part subir. Voilà ce qu'ils veulent nous faire croire !

Emmanuel Macron, lors d'une interview sur le sujet, a tout de même dit qu'il était ouvert à d'autres propositions.

Mais nous, et CGT, nous avons des propositions :

- En finir avec les cadeaux pour les entreprises : les 211 milliards d'euros d'aide aux entreprises sans conditions

ni contrepartie ne sont pas remis en question, et ce ne sont pas des PME qui en profitent le plus, mais aussi des entreprises qui licencient.

- Une meilleure répartition des richesses : les 500 plus grandes fortunes de France ont vu augmenter leur patrimoine de 1 000 milliards d'euros. Ils sont passés de 124 milliards d'euros en 2003 à 1 170 milliards aujourd'hui.

- En rétablissant un impôt juste et équitable : l'État accorde 73 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les plus riches et pour les plus grandes entreprises.

- En mettant fin aux exonérations de cotisation sociale qui assèchent les caisses de sécurité sociale.

- En remettant en place l'ISF.

- En luttant contre l'évasion fiscale qui représente près de 80 milliards.

- En suivant la même politique que l'Espagne et en refusant les politiques martial et va-t-en-guerre, et en redirigeant ces budgets sur les besoins fondamentaux.

Car oui, de l'argent, il y en a. Le pays n'a jamais été si riche, mais sans une mobilisation populaire, nous les ferons jamais plier. Donc, affaire à suivre à la rentrée.

Travail et fortes chaleurs les nouvelles obligations



Travail et fortes chaleurs : nouvelles obligations à compter du 1er juillet 2025

La CGT a pris acte de la publication du décret du 27 mai 2025 sur la protection des travailleurs et travailleuses face à la chaleur. Fruit des luttes des camarades du BTP, il marque une 1re étape.

Leur mobilisation a brisé le silence sur les conditions de travail dégradées sous fortes chaleurs.

Afin de renforcer leur protection face aux épisodes de chaleur, devenus plus fréquents et plus intenses sur l'ensemble du territoire français, face à des étés de plus en plus chauds et secs, cette nouvelle réglementation vise à adapter le service public aux réalités du changement climatique.

Tous les agent-es territoriaux exposés à la chaleur sont concernés, en particulier

ceux travaillant à l'extérieur ou dans des locaux peu ventilés.

Le texte rappelle aux employeurs qu'ils doivent intégrer le risque lié à la chaleur (intérieure et extérieure) dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Il prévoit également le déclenchement de mesures de prévention à adapter en fonction de l'intensité des épisodes de chaleur signalés par Météo France.

Une « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

Un épisode de chaleur intense est défini par un arrêté ministériel, en lien avec le dispositif d'alerte de Météo France.

Obligations spécifiques en cas d'épisode de chaleur intense pour les agent-es travaillant à l'extérieur :

Fourniture d'eau potable fraîche, maintenue au frais, à proximité des postes de travail

En l'absence d'eau courante (exemple : chantier), prévoir au moins 3 litres/jour/personne

Vigilance particulière pour les agent-es vulnérables (santé, âge...)

Renforcement des procédures de signalement pour les agent-es isolés

L'absurdité à la française...

Ce texte introduit certaines des mesures portées par la CGT (adaptation horaires, droit à l'eau, gestes de premiers secours) mais ces mesures s'appliqueront selon les alertes météo. **suite page 10----->**

Définition des épisodes de chaleur intense		Mesures de prévention obligatoires
	Veille saisonnière	1. Réduction ou suppression de l'exposition à la chaleur 2. Aménagement des postes et des locaux 3. Adaptation des horaires et des temps de repos 4. Moyens techniques (isolation, ventilateurs, brumisateurs, ombrage, stores, abris...) 5. Fourniture obligatoire d'eau potable fraîche en quantité suffisante 6. Fourniture d'EPI adaptés contre la chaleur et le rayonnement solaire 7. Information et formation des agents
	Pic de chaleur exposition courte (1 à 2 jours)	
	Canicule vague de chaleur intense et durable (3 jours et 3 nuits consécutifs)	
	Canicule extrême exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique	

La température des lieux de travail dépend bien plus des équipements, du bâti, du manque d'aération... que des bulletins météo.

Ce texte n'a toujours pas permis non plus de fixer des seuils clairs de température.

L'obligation de « température adaptée » reste juridiquement vide, empêchant tout contrôle ou recours. Rien n'interdit de faire travailler à 12 °C l'hiver ou à 4 0°C l'été.

Enfin, il ignore les effets différés de la chaleur : fatigue, perte de vigilance, troubles physiologiques qui augmentent d'autres risques. En juillet dernier, plusieurs arrêts cardiaques sont survenus après la fin d'un épisode caniculaire.

Surtout, de nombreux reculs ont été actés entre le projet initial et la version finale. Exit les pauses rémunérées, les obligations de zones ombragées ou ventilées, l'avis du médecin du travail, ou encore des seuils de température opposables. Aucune mesure ne s'appliquera de manière automatique : tout repose sur l'évaluation du risque par l'employeur.

Nos recommandations aux syndicats locaux et camarades siégeant en F3SCT

Intégration systématique du risque dans le DUERP afin d'identifier si des postes de

travail ont un risque d'atteinte à la santé et/ou la sécurité de la personne l'occupant.

Demander une réunion exceptionnelle F3SCT afin d'acter les mesures à mettre en place et définir les modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant.

Pour qui ?

Tout le personnel des services de son champ de compétence, et de celui mis à la disposition et placé sous la responsabilité de l'autorité territoriale par une entreprise ou une administration extérieure.

Quelles mesures ?

Toutes les mesures obligatoires rappelées plus haut (voir tableau) ;

Baisse du temps de travail sans baisse de salaire et sans rattrapage (semaine de 32 h), et prévoir des temps de repos, afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition ;

Modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et postes de travail ;

Fourniture de moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées, ou prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux, ou

de maintenir une température corporelle stable.

Arrêt du travail dès que l'environnement de travail atteint une température supérieure ou égale à :

28 °C pour les travaux physiques

30 °C pour les travaux sédentaires

Les revendications nationales

Relance des CHSCT avec compétence environnementale

Renforcement des droits des travailleurs et travailleuses

Renforcement des pouvoirs de contrôle

Création d'un fonds dédié

Notre priorité : la santé, la sécurité et la dignité des travailleuses et travailleurs.

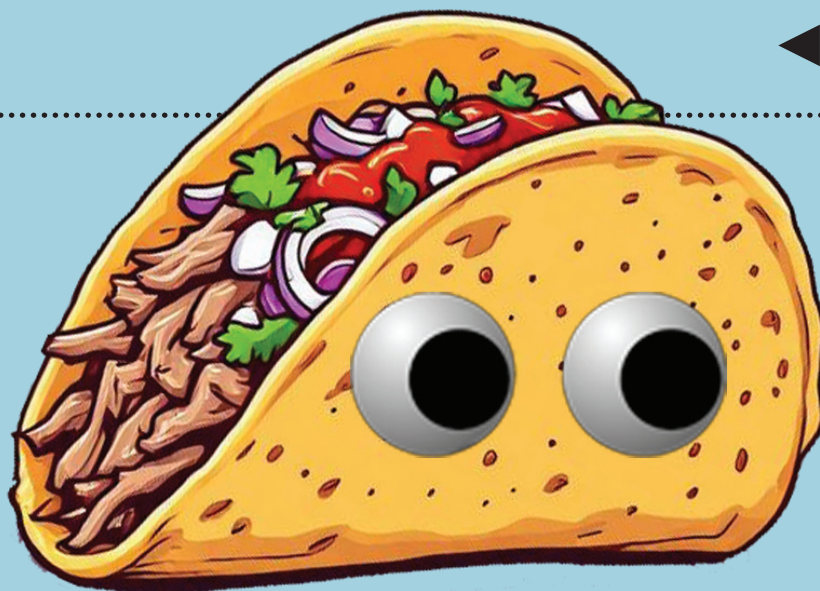
Les organisations du travail doivent s'adapter en toutes circonstances.

Références juridiques :

Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France



T A C O S Q U I Z

Les règles sont les mêmes : sel ou poivre, le menu, mais pas d'additions chez nous, c'est gratuit ! Alors, es-tu prêt à jouer ?

Sel ou poivre : Pour chacune des questions, la réponse est **Grégory Doucet**, **David Douillet** ou **les deux**.

1. A une ceinture noire ?

Les 2. David en judo et Greg en a sûrement plusieurs avec ses costars.

2. Est de droite ?

Douillet est de droite, il a été conseiller général, député et ministre UMP puis LR. Doucet, lui, est normalement de gauche...

3. A un homonyme à la ville ?

Les 2, même si l'homonyme de David est plus connu que celui de Greg.

4. Est un ami de Jacques Chirac ?

Douillet, bien sûr, même s'il est plus proche de Bernadette.

5. Casse tout à Lyon ?

Doucet, bien sûr, tous les Lyonnais peuvent en témoigner : pas une rue sans travaux. David, lui, a beau être balèze, il ne casserait même pas trois pattes à un canard.

6. Aime le vélo ?

Doucet aime le vélo, il est écolo, mais c'est surtout son moyen de transport. Certes, il n'aime pas le Tour de France, mais c'est pas pareil... David, quant à lui, n'a pas l'air de trop aimer ou

comprendre le vélo. Lors d'un débat sur RMC sur les résultats des championnats du monde de VTT, l'ancien judoka avait commenté la victoire de trois Français montés sur le podium : « S'il y avait eu un Français, je ne me serais pas posé la question, mais trois ? »

7. Veut nous faire travailler plus longtemps ?

Les 2.

David, comme ministre de Sarkozy, est un homme de droite, et Greg avec la mise en place des 1607 heures à la ville.

8. A battu Gérard Collomb ?

Doucet, bien sûr, mais aux élections, pas dans un octogone. David, lui, ne risque pas de le battre, il aime les gens de droite.

9. Aime les pièces jaunes ?

Douillet ! Il a participé longtemps avec Bernadette à l'opération Pièces Jaunes. Alors que Greg, comme tout le monde, elles nous font chier, ces putains de pièces jaunes.

10. A un lien avec Rouen ?

Les 2.

David y est né et Greg y a fait ses études...

◀ Jeu de l'été suite...

Le menu

Parmi ces deux thèmes, choisissez-en un seul.

Thème 1 : Les maires de Lyon, hier, aujourd'hui et peut-être demain.

Thème 2 : L'histoire de la CGT à travers le temps avec plein de dates chiantes que personne ne retient, un test où même Sophie Binet ne ferait pas un sans-faute (si tu ne sais pas qui est Sophie Binet, ne prends pas ce test).

Thème 1 : Les maires de Lyon, hier, aujourd'hui et peut-être demain

Maire de Lyon, candidat aux législatives en 1986, il défendra la retraite à 60 ans et 31 ans plus tard, je deviens ministre d'État d'un gouvernement qui proposera une réforme des retraites.

Je suis ?

Gérard Collomb

(<https://www.leprogres.fr/edition-lyon-villeurbanne/2020/01/08/reforme-des-retraites-la-cgt-de-la-ville-de-lyon-ressort-une-vieille-photo-de-gerard-collomb-et-ses-promesses-de-l-epoque>).

Maire de Lyon, candidat à la présidentielle, Premier ministre, considéré comme le meilleur économiste de France par le ME-DEF. Même la CFDT dénoncera sa politique comme une « opération de sauvetage des intérêts patronaux ».

Je suis ?

Raymond Barre.

Maire de Lyon pendant 1 an, 3 mois et 19 jours, j'ai été caricaturé par la CGT (lui aussi) en marionnette. J'ai une ressemblance troublante avec DSK. Au-delà de la ressemblance, nous partageons aussi (PAS notre goût pour les clubs échangistes ou pour le Carlton, mais) l'une de nos initiales.

Je suis ?

Georges Képénékian.

On m'appelait « Zizi le béton » (mais rien de sexuel là-dedans, DSK n'a jamais été maire de Lyon). Si j'ai ce surnom, c'est que j'ai lancé l'essentiel des grands travaux à Lyon. (Je ne suis pas Grégory Doucet), rapport aux travaux. Fan de New York et des autoroutes en centre-ville, c'est grâce à lui qu'aujourd'hui une autoroute traverse le centre-ville de Lyon. Je voulais raser le Vieux Lyon pour en faire une voie rapide.

Je suis ?

Louis Pradel.

Patron, businessman, je me prends pour le Bernard Tapie lyonnais. J'ai plus de connaissances dans le foot que dans les règles de la fonction publique, malheureusement. Je suis pressenti par beaucoup comme le futur maire. Cris (le policeman) sera mon adjoint à la sécurité et je ne prendrai pas Juninho comme adjoint, vu que lui est de gauche. Je suis ? Jean-Michel Aulas.

Beaucoup caricaturé par la CGT, je n'aime pas le Tour de France mais me déplace à vélo. J'ai accordé une augmentation de 100 à 125 euros de prime mensuelle à mes agents, mais j'ai aussi voulu en finir avec le droit de grève dans les écoles et les crèches. Je suis aveuglement les règles du gouvernement et de la chambre régionale des comptes. Du coup, j'ai supprimé la prime de départ du COS, mis en place les 1607 heures, imposé les 10 % de salaire en moins pour les jours d'arrêt maladie.

Je suis ?

Grégory Doucet.

Thème 2 : L'histoire de la CGT à travers le temps avec plein de dates chiantes que personne ne retient, un test où même Sophie Binet ne ferait pas un sans-faute (si tu ne sais pas qui est Sophie Binet, ne prends pas ce test).

À quelle date exacte a été créée la CGT ?

Le 23 septembre 1895 à Limoges, (ça c'est en plus, c'est cadeau).

Je suis un document édité le 11 février 1929 à Lyon et signé par le maire de l'époque, Édouard Herriot.

Je suis ?

La parution au BMO du lancement des fondations de la bourse du travail.

Je suis élu secrétaire général de la CGT le 22 juillet 1909 jusqu'en 1947. Avec l'aide de la CIA, je participerai à la création du syndicat FO.

Je suis ?

Léon Jouhaux.

Né le 14 avril 1898, je m'engage au syndicat CGT des postiers. Remarqué par Léon Jouhaux, j'intègre le bureau confédéral en 1933. Après la débâcle militaire de 1940, je choisis d'accepter de devenir ministre du Travail de Pétain du 14 juillet 1940 au 18 avril 1942. Sous mon mandat sont dissoutes les confédérations syndicales CGT et CFTC.

Je suis ?

René Belin.

Né le 27 novembre 1910 à Valence, ouvrier sculpteur sur bois. Le 15 novembre 1940, alors que René Belin vient de dissoudre les organisations syndicales, je suis l'un des signataires du Manifeste des Douze, acte fondateur du syndicalisme français dans son opposition à Vichy. Je représente la CGT au Conseil national de la Résistance (CNR), dont je prends la présidence le 11 septembre 1944.

Je suis ?

Louis Saillant.

Fondé le 1er septembre 1939, mais ma première édition est annulée en raison de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale. Je suis créé avec l'aide de la CGT pour concurrencer le festival fasciste de la Mostra de Venise.

Je suis ?

Le festival de Cannes.